

2010

COURRIER RÉSERVÉ
PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Département de l'Allier
Mairie de SAINT-PLAISIR
Arrondissement de Moulins
Canton de Bourbon l'Archambault

10 DEC 2010

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CAE	Info	ET
20	X	
MIC	X	
DDT	X	

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le 26 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 19 novembre 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier THEVENOUX, Maire,
Mesdames Liliane JENIN, Mireille MOREAU, Adjointes,
Mesdames Claire CACHET, Nadine LAMY, Messieurs Arsène VIRMOUX, Olivier VISSER.
Etaient absents, excusés et avant donné procuration : Messieurs Anthony DURIN et Yves FONT,

Etait absent et excusé : Monsieur Jean-Claude VIRLOGEUX.

Etait absent : Monsieur Yves PIERRE

Secrétaire de séance : Madame Liliane JENIN

OBJET : Réalisation de la R.C.E.A. à deux fois deux voies

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

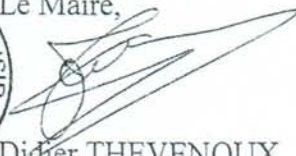
- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- la mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.



Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de SAINT-PLAISIR réuni le 26 novembre 2010 déclare :

- l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,
- son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que la partie d'aménagement retenue doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014 : PDMI).
- la nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal de SAINT-PLAISIR s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Didier THEVENOUX

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Quorum : 6
Présents : 7
Suffrages exprimés : 9

Date d'affichage : 08/12/2010
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission
en Préfecture le 08/12/2010

